

MESURES ANTIFRAUDE

Cadre réglementaire

• Article 125 du Reg. 1303/2013: L'Autorité de Gestion:

- a) vérifie que les produits et services cofinancés ont été fournis et contrôle que les dépenses déclarées par les bénéficiaires ont été payées et qu'elles sont conformes ...
- b) veille à ce que les bénéficiaires participant à la mise en oeuvre des opérations remboursées sur la base de leurs coûts éligibles réellement exposés utilisent:
 - soit un système de comptabilité distinct,
 - soit un code comptable adéquat pour toutes les transactions liées à l'opération;
- c) met en place des mesures antifraude efficaces et proportionnées, tenant compte des risques identifiés;**

d) met en place des procédures afin que tous les documents relatifs aux dépenses et aux audits requis pour garantir une piste d'audit adéquate soient conservés...



Définition d'irrégularité

(Règlement 1303/2013 - FEDER / FSE ...)

- Non-respect du droit communautaire ou du droit national relatif à sa mise en œuvre
- Dérivé d'un acte ou d'une omission d'un opérateur économique impliqué dans la mise en œuvre des Fonds qui a ou peut avoir un effet préjudiciable sur le budget de l'UE (dépenses indues/recettes non réalisées)
- **-Elle peut être due à de simples erreurs, soit de la part des bénéficiaires des fonds, soit de la part des administrations responsables des paiements, pour des motifs de négligence, ou de méconnaissance**

Définition de fraude

(Règlement 1303/2013)

- Non-respect du droit communautaire ou du droit national relatif à sa mise en œuvre
- Dérivé d'un acte ou d'une omission d'un opérateur économique impliqué dans la mise en œuvre des Fonds qui a ou peut avoir un effet préjudiciable sur le budget de l'UE (dépenses/recettes indues)
- **Intentionnalité - La fraude est un acte de tromperie délibéré visant à obtenir un gain personnel ou à porter préjudice à une autre partie**

Définition de soupçon de fraude

Irrégularité donnant lieu à l'engagement d'une procédure administrative ou judiciaire au niveau national afin d'établir l'existence d'un comportement intentionnel, notamment d'une fraude.

Communication : premier acte de constat administratif ou judiciaire.

Première évaluation écrite ... par une autorité compétente, qu'elle soit administrative ou judiciaire, qui, sur la base de faits précis, établit qu'une irrégularité a été commise ...

Servicio Nacional de Coordinación Antifraude (SNCA)

FUNCIONES

- a) Dirigir l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales et promouvoir les changements législatifs et administratifs nécessaires à la protection des intérêts financiers de l'UE
- b) Identifier les éventuelles faiblesses des systèmes nationaux dans la gestion des fonds de l'UE
- c) Mettre en place des canaux de coordination et d'information sur les irrégularités et les suspicions de fraude entre les différentes institutions nationales et l'OLAF (Office européen de lutte antifraude)
- d) Promouvoir la formation pour la prévention et la lutte contre la fraude
- e) **Enquêtes en matière de fraude aux fonds européens.**

Actions SNCA

- Mise en place d'un système de plaintes (lien SNCA sur l'extranet IGAE).
- Centralisation des informations sur les suspicions de fraude.
- Evaluation, étude juridique, consultation de bases de données (BDNS, AEAT, Notaires, etc.)
- Critères sur les questions liées aux irrégularités/fraudes Mise en place du conseil consultatif.

Accords :

- pour l'échange d'informations
- avec les organismes de recherche

Stratégie nationale anti-fraude

EXEMPLES propres à la procédure de déclarations de dépenses et financement

- 1) Arbitrage de marchés (traitements de faveur, pots-de-vin, conflits d'intérêts non divulgués, spécifications d'amélioration convenues avec les tiers)**
- 2) Double financement - comptabilité distincte claire**
- 3) Faux frais de personnel -affectations signées ultérieurement**
- 4) Factures falsifiées, dupliquées ou gonflées, c'est-à-dire que le document scanné téléchargé dans SIGEFA n'est pas identique à l'original**
- 5) Coûts de taux horaire du personnel incorrectement calculés au prorata**
- 6) Frais de personnel réclamés pour des activités en dehors de la période du projet, ou non réels para rapport à l'exécution**
- 7) Co financements non déclarés**

Programa financiado por el Fondo Europeo de Desarrollo Regional
Programme financé par le Fonds Européen de Développement Régional

Gracias
Merci

#POCTEFA / info@poctefa.eu / www.poctefa.eu